

# Séance extraordinaire du 27 mars 2017



2017-03  
59

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 27 mars 2017 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme. Lise Roy  
Siège #2 - M. Richard Morin  
Siège #3 - M. Michel Roy  
Siège #4 - M. Paul Joly  
Siège #5 - M. Frédéric Poulin  
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

## 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 22 mars 2017 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

## 02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

## 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Entente du service des loisirs et de la culture

- 04.02** - Offre d'achat emprise ferroviaire
- 04.03** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 04.03.01** - Cabanon Écocentre - Fond Écocentre
  - 04.03.02** - Offre de service RCGT - Taxes à la consommation
- 04.04** - Moulin Blanc développement
- 05** - VARIA
- 06** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sans résolution de renonciation le conseil doit procéder avec l'ordre du jour publié

#### **04 - SUJETS À DISCUTER**

##### **04.01 - Entente du service des loisirs et de la culture**

La municipalité de La Guadeloupe accuse réception du document remis par la municipalité de St-Évariste, 11D Résolution #13-03-03-2017-132 Entente de loisirs, avisant :

- Que la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth ne renouvelera pas l'entente de partage des ressources en loisirs, se terminant le 30 juin 2017 ;
- Que la municipalité de La Guadeloupe devra rapatrier toutes les archives, données informatiques, accès au logiciel LS, inventaire, argent ou toutes autres données pertinentes au fonctionnement du CARH-B pouvant se retrouver dans ses bureaux ;
- Que la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth demande un maintien du service du préposé au bâtiment ;
- Que la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth maintient son intérêt à participer aux autres secteurs d'activités tel que les autres municipalités: journal Notre Milieu, bibliothèque, camp de jour, aréna, baseball, soccer, hockey, etc.

**2017-03  
60**

##### **04.02 - Offre d'achat emprise ferroviaire**

Attendu l'intention de la municipalité de La Guadeloupe d'acquérir le tronçon de l'emprise ferroviaire située sur son territoire ;

Attendu les démarches entreprises ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu de mandater M. Rosaire Coulombe, maire, d'entreprendre les négociations avec M. Michel Gagnon, président d'Express Beauce-Mégantic.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

##### **04.03 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2017-03  
61**

##### **04.03.01 - Cabanon Écocentre - Fond Écocentre**

Attendu la construction d'un cabanon à l'Écocentre durant l'exercice financier 2016;

Attendu le règlement no 437-2012 relatif à la création d'une réserve financière Écocentre/recyclage servant à financer des projets d'immobilisation à l'Écocentre;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu de financer le coût de construction du cabanon, au montant de 14 613.17\$ à même le fond Écocentre et ce pour l'exercice financier se terminant le 2016-12-31.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-03  
62

#### 04.03.02 - Offre de service RCGT - Taxes à la consommation

Attendu qu'il y a lieu de réviser les opérations des immeubles suivants afin de déterminer la possibilité de réclamer des remboursements de TVQ supplémentaires auprès de l'Agence du revenu du Québec:

- Hôtel de Ville
- Ancien hôtel de ville
- Centre Sportif Armand Racine (Aréna)

Attendu l'offre de services déposée par Raymond Chabot Grant Thornton et divisée en deux volets;

- Volet A
  - Analyse de la documentation;
  - Rencontre du personnel attitré aux opérations des immeubles concernés;
  - Détermination du pourcentage d'activité commerciale de chacun des immeubles;
  - Identification des remboursements supplémentaires de TVQ.
- Volet B, utilisation de la méthode simplifiée de calcul des remboursements de TPS et de TVQ
  - Déterminer si la municipalité est en mesure de produire un choix afin d'utiliser la méthode simplifiée de calcul des remboursements de la TPS et de la TVQ;
  - Le cas échéant, exposer quelles sont les modalités applicables à l'utilisation de cette méthode;
  - Établir, s'il y a lieu, les montants de remboursements de TPS et de TVQ supplémentaires pouvant être réclamés au moyen de ladite méthode
  - Soumettre les réclamations supplémentaires, le cas échéant, auprès de l'Agence du revenu du Québec;
  - Négocier, s'il y a lieu avec l'Agence du revenu du Québec afin d'obtenir les remboursements de TPS et de TVQ

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accepter l'offre de services de Raymond Chabot et Grand Thornton:

- Volet A:
  - Hôtel de ville: 5 000\$
  - Ancien hôtel de ville: 3 000\$
  - Centre sportif (Aréna): 8 000\$
- Volet B: honoraires basés sur le temps consacré à l'exécution du mandat, la compétence et l'expérience requise du personnel et le degré de difficulté du service professionnel rendu:
  - Maximum de l'équivalent de 30% des remboursements supplémentaires de TPS et de TVQ réclamés au cours de l'année 2017 suivant l'acceptation de l'utilisation par notre municipalité de la méthode simplifiée de calcul des remboursements.
  - Honoraires de 500 \$ pour accompagnement pour l'année 2018
- de mandater Mme Christiane Lacroix directrice générale, à signer l'offre de service

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 04.04 - Moulin Blanc développement

Reporté

**05 - VARIA**

Aucun sujet.

**06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**2017-03  
63**

**07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20 heures

---

Rosaire Coulombe, maire

---

Christiane Lacroix, directrice générale